



FIN DU MOUVEMENT EN MARTINIQUE, LA LUTTE PAIE !

Sur...

- le protocole d'accord sur les contrats aidés signé par les différentes composantes de l'unité syndicale et associative, ainsi que les parents et les maires;
- les revendications propres contenues dans le préavis de grève de la FNEC FP FO Martinique.

Dès la rentrée scolaire, la FNEC FP FO (SNETAA-FO, SNFOLC, SNUDI FO, SPASEEN...) a alerté les collègues, les autorités et l'administration rectorale, sur les difficultés de cette année scolaire 2017-2018.

Notre préavis de grève reconductible date du 04 septembre 2017. Certains l'avaient trouvé prématuré mais cette grève contre la suppression des emplois aidés nous donne entièrement raison.

> En ce qui concerne le protocole d'accord signé par la FNEC FP FO Martinique :

Nous estimons que **nous sommes globalement satisfaits car nous obtenons au minimum les moyens de 2016 après trois semaines de mobilisation intense. Les suppressions brutales du gouvernement en place sont annulées pour l'année 2017.**

Cependant nous émettons quelques réserves en ce qui concerne :

- l'efficacité et la rapidité des commissions de travail qui devront s'assurer

de contribuer à la mise en œuvre de ce protocole. Nous exigeons d'être tenus informés régulièrement pour l'ensemble des établissements ;

- le nouveau taux de charge des contrats, qui sera appliqué à partir de janvier 2018. Si, comme il est déjà indiqué par le gouvernement, ce taux passe de 75 % à 50 %, cela correspondra à des suppressions masquées à la hauteur de 30 % de la totalité des contrats aidés ;
- le suivi réel des personnes en fin de contrat dans le cadre d'un processus d'insertion et d'emploi durable.

Nous ne baisserons pas la garde et notre vigilance sera constante.

> Concernant les revendications propres de la FNEC FP FO Martinique :

Nous rappelons que pour notre préavis de grève reconductible déposé le 04 septembre, nos revendications portaient sur :

- la diminution des contrats aidés, CUI, AED, ...
- la reconduction tardive de plusieurs contrats (Etat et CTM) ;
- l'affectation de plusieurs néo-titulaires hors de l'académie Martinique alors qu'il existe des possibilités pour les garder dans l'intérêt de nos élèves ;
- les élèves de troisième qui n'ont tou-

jours pas obtenu une affectation en fonction de leur projet professionnel ;

- les élèves qui ont échoué au bac et ne trouvent pas de place dans un Lycée pour se réinscrire en terminale ;
- le retard pour certains travaux.

Le seul point sur lequel aucune avancée n'a été réalisée est celui des affectations des néo-titulaires hors de l'académie. Ce point n'a pas été vraiment traité dans le protocole d'accord qui se limitait à la problématique des emplois aidés. Nous avons eu l'occasion d'interroger la Rectrice qui renvoie la responsabilité au ministère. Pourtant ce dernier nous indique être favorable au maintien des collègues en Martinique, si le rectorat en fait la demande.

Il faut savoir que nous avons 4 collègues qui attendent toujours un avis favorable du ministère et de la rectrice. Nous avons la preuve que les besoins peuvent le permettre. Il faut sortir de cette logique comptable pour prendre davantage en considération l'intérêt de nos élèves et des collègues concernés.

Nous restons déterminés sur ce point de revendication légitime.

Jocelyn PRESENT

Délégué Académique de la FNEC FP FO Martinique | Secrétaire Académique du SNETAA FO Martinique